

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL AU COURS DE SA CINQUANTIÈME SESSION

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1563 (L). Adhésion de la République de Corée à la Convention sur la circulation routière

Le Conseil économique et social,

*Prenant acte de la communication*¹ *de la République de Corée, en date du 16 février 1971, relative au désir de cet Etat de devenir partie à la Convention sur la circulation routière, signée à Genève le 19 septembre 1949,*

Déclare que la République de Corée remplit les conditions requises pour adhérer à ladite Convention sur la circulation routière.

*1742^e séance plénière,
28 avril 1971.*

1564 (L). Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil

Le Conseil économique et social,

*Notant que la Commission de statistique, à sa seizième session, a adopté une série de principes et de recommandations pour l'amélioration des statistiques de l'état civil*²,

Rappelant que le paragraphe 78 de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV) du 24 octobre 1970, prévoit que les pays en voie de développement créeront ou renforceront, selon les besoins, les rouages nécessaires, y compris les services de statistique, pour l'élaboration et l'exécution de leurs plans de développement nationaux pendant la Décennie,

Rappelant également la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1961, relative à la Décennie des Nations Unies pour le développement, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de mettre au point des propositions visant à intensifier l'action dans le domaine du développement économique et social et a insisté notamment sur la nécessité de passer en revue les moyens permettant de rassembler, de collationner, d'analyser et de diffuser les statistiques et autres données nécessaires pour organiser le développement économique et social et pouvoir mesurer constamment les progrès réalisés vers les objectifs de la Décennie,

Rappelant en outre sa résolution 1307 (XLIV) du 31 mai 1968, dans laquelle le Conseil a prié le Secré-

taire général d'entreprendre un Programme mondial pour l'amélioration des statistiques de l'état civil,

Reconnaissant le rôle important des statistiques de l'état civil en tant que source principale de données nationales permettant d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus,

*1. Prie le Secrétaire général de faire publier en anglais, espagnol, français et russe les "Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil"*³ *et d'en assurer une large distribution aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, aux commissions économiques régionales et aux autres organismes intéressés ainsi qu'aux institutions spécialisées;*

2. Prie en outre le Secrétaire général de prêter assistance aux pays en voie de développement dans la mise en œuvre de ces principes et recommandations en utilisant toutes les ressources disponibles, tant internationales que bilatérales, en vue de la tâche importante qui consiste à aider ces pays à développer, améliorer et tenir à jour les registres de l'état civil et à utiliser ces registres à des fins statistiques, ainsi que toutes autres sources de statistiques de l'état civil, conformément au Programme mondial pour l'amélioration des statistiques de l'état civil.

*1744^e séance plénière,
30 avril 1971.*

1565 (L). Aide d'urgence aux réfugiés de Palestine

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant la situation financière critique de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, laquelle compromet les services minima fournis aux réfugiés de Palestine,

Rappelant les résolutions 2656 (XXV) et 2672 B (XXV) de l'Assemblée générale, en date des 7 et 8 décembre 1970,

Rappelant en outre la résolution 2728 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1970, par laquelle l'Assemblée a approuvé le rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient⁴ et fait siennes les recommandations du Groupe de travail, demandant instamment, en particulier, à tous les orga-

¹ Voir E/4972.

² Voir Documents officiels du Conseil économique et social, cinquantième session, Supplément n° 2 (E/4938), par. 100 à 106.

³ E/CN.3/411 et E/CN.3/411/Annexe, en date des 15 septembre 1969 et 26 juin 1970.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8264.